



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### auto-entrepreneurs

Question écrite n° 131736

#### Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur les revendications des artisans et de leurs organisations représentatives concernant l'égalité de traitement de tous les artisans au regard des cotisations sociales du régime de l'auto-entrepreneur. Les entreprises artisanales s'inquiètent de l'inégalité des droits et des devoirs entre les auto-entrepreneurs et eux. En effet, le régime de l'auto-entrepreneur fait courir à l'artisanat des risques importants de déqualification, de travail mal réalisé et d'une dégradation générale des conditions d'exercice de l'activité des artisans. Les artisans et leurs organisations représentatives dénoncent une concurrence déloyale qui fragilise le secteur de l'artisanat. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement envisage de prendre pour garantir l'égalité des obligations entre artisans et auto-entrepreneurs.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Pascal Terrasse](#)

**Circonscription :** Ardèche (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 131736

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** Commerce, artisanat et consommation

**Ministère attributaire :** Redressement productif

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 avril 2012, page 2847

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)